

Communauté de communes

Arnon Boischaut Cher

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est définie par la loi ESS comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ». Les entreprises faisant parties du périmètre ESS sont les **associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales de l'ESS** car ayant une utilité sociale. C'est une économie ancrée dans les territoires ayant pour principe la **gestion démocratique, la non-lucrativité individuelle et l'utilité collective**.

Les chiffres clés de l'emploi

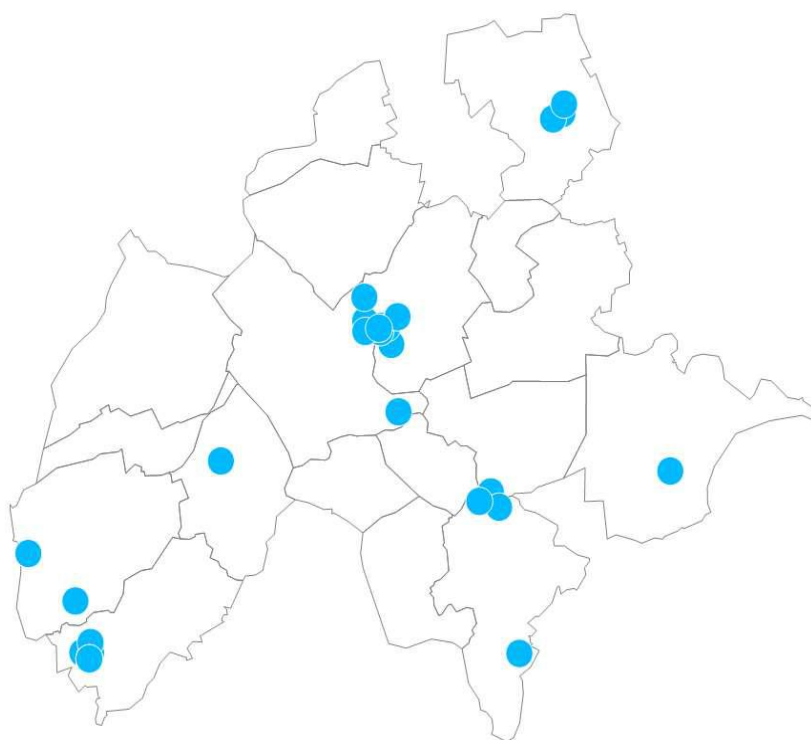
11,47% des personnes salariées sur le territoire de la Communauté de communes travaillent dans des entreprises de l'ESS.

L'ESS y représente **9,44%** des établissements employeurs.

Les trois secteurs les plus dynamiques sont :

- L'agriculture, l'industrie et la construction ;
- Les activités financières et assurances ;
- L'action sociale.

Implantation des entreprises de l'ESS



Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE SIRENE Janvier 2020

31/12/2015	Nombre de salariés ESS	Part des salariés ESS	Nombre établissements employeurs de l'ESS	Part des établissements employeurs de l'ESS
CC Arnon Boischaut Cher	162	11,47%	22	9,44%
Cher	9 580	10,79%	1018	10,00%
Centre-Val de Loire	84 381	10,50%	9258	11,10%

Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE CLAP 31/12/2015

Contact :

j.fulloy@cresscentre.org

CRESS Centre-Val de Loire - Maison Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

6 ter rue Abbé Pasty - 45400 Fleury-les-Aubrais

Tél. 02 38 68 18 90 - contact@cresscentre.org - www.cresscentre.org